



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

SECTION
**Petite
Enfance**

6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS
Port : 06.29.12.02.48 Ligne directe : 01.44.70.12.82
Blog : www.supap-fsu.org @ supapfsu.pe@gmail.com

Paris, le 18 Novembre 2021

Solidarité avec nos collègues du privé !!

Ce n'est pas un scoop : la Ville de Paris délègue depuis plusieurs années maintenant certaines de ses crèches au privé. Concrètement, cela signifie que la DFPE confie la gestion de certains de ses EAPE à des organismes privés, pouvant spéculer sur l'accueil du jeune enfant. Cette spéculation, se fait au détriment de la qualité d'accueil mais aussi des conditions de travail des personnel.les y travaillant. Les agent.es embauché.es dans ces structures sont des salarié.es de droit privé.

Un combat exemplaire

Cinq professionnelles de la petite enfance, ont fait les frais de cette politique d'externalisation des modes d'accueil du jeune enfant. En 2010, la Ville de Paris livrait à la sous-traitance cinq de ses établissements. Les agentes y travaillant, ont été reprises par leur nouvel employeur : People & Baby. La qualité d'accueil des jeunes usager.es ainsi que les conditions de travail des collègues se sont très rapidement dégradées. L'équipe décide alors de faire grève pour dénoncer la situation au côté de leur syndicat la CNT.

Suite à cette grève, leur employeur, avec la complicité de la Ville de Paris, décide de les licencier. S'ensuit alors de longues années de bagarre judiciaire. Si les collègues gagnent le jugement aux Prud'hommes en novembre 2017, People & Baby décide de faire appel de cette décision.

En octobre 2021, la Cour d'appel de Paris annule le jugement des Prud'hommes précédemment gagné par les syndicalistes, les obligeant à rembourser des sommes colossales !!



**Licenciées - avec la complicité de la Ville de Paris -
pour avoir défendu une qualité d'accueil et
des conditions de travail décentes !!**

Refusons toute répression anti-syndicale

Le Syndicat SUPAP-FSU, solidaire de ces camarades contribue à un soutien financier de 5 000€ et invite l'ensemble des agent.es de la DFPE à soutenir nos collègues du privé.



CAGNOTTE EN LIGNE : <https://www.cotizup.com/cnt>



Des données inquiétantes

Délégation de Service Public (DSP) : « Un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service ».

*loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001, dite loi MURCEF,
article L 1411-1 du code générale
des collectivités territoriales*



D'après ces chiffres, le recours à la Délégation de Service Public semble être la voie retenue par notre employeur.

La situation rencontrée par nos collègues du secteur privé, doit nous mettre la puce à l'oreille. Les chiffres fournis par la DFPE lors du CT de Direction de juin 2021 parlent d'eux-même, le recours à la Délégation de Service Public, ne saisse de croître.

De plus, rappelons que la Loi de Transformation de la Fonction Publique, ne se limite pas à nous voler 8 jours de congés. Elle permet entre autre la privatisation « décomplexée » des services publics. L'histoire des ces collègues, sera la notre demain !!

Notre analyse

La Section petite Enfance du Supap-FSU, réaffirme son soutien aux camarades du privé et dénonce les répercussions néfastes de la Délégation de Service Public. La qualité d'accueil des jeunes usagèr.es, ne doit pas être soumise aux lois du marché, mais à l'intérêt du jeune enfant et des professionnel.les qui les accompagnent au quotidien. Au lieu de délaisser ses établissements, le Ville de Paris ferait mieux de recruter du personnel qualifié pour répondre de façon qualitative aux demandes des parisien.nes, tout en respectant les conditions de travail des agent.es.

Pour un service public de qualité, il est tant de recruter massivement dans nos services et de revoir à la baisse le taux d'encadrement !!

Quelques chiffres

- **L'offre associative** s'est accrue de 27% en 5 ans, avec la création de 2 200 places. Cela représente 283 EAPE, soit 10 362 places.

- **Le parc des établissements à gestion externalisé (DSP),** est désormais de 56 EAPE, soit plus de 10% du parc des établissements municipaux (2 300 places). Il est prévu que 11 nouveaux établissements viennent étoffer le parc d'ici 2025.

Document CT DFPE du 22 juin 2021

SECTION Petite Enfance

Portable : 06.29.12.02.48

Ligne directe : 01.44.70.12.82

✉ 6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

Blog : www.supap-fsu.org @ supapfsu.pe@gmail.com

